

PRESENTS : J. DUBOUT (mairie) – P. HEIDELBERGER (en visio) – J.L. FERVEL (Adjoints) - N. BLOUQUY - R. PERRET - C. ROBERT (en visio) - M. BIRNER - E. HEDRICH – L. TAQUET – C. PAUGET – D. PORTEILLA-FOURNIER – P. STEINMANN - D. DEVISCOURT

ABSENTS EXCUSES : F. PERRET (procuration à R. PERRET) – M.A. SOLETTI (procuration à C. PAUGET) – E. MARTIN (procuration à J. DUBOUT) – J. PETRY (procuration à E. HEDRICH) - D. ROTH (procuration à P. HEIDELBERGER)

ABSENTS : R. MERLEAU

1 - Nomination du secrétaire de séance

Roxane PERRET est nommée secrétaire de séance.

Ajout d'un point : intronisation de Pascale STEINMANN en tant que conseillère municipale

2 – Approbation du procès-verbal du 23 mai 2022

Vote : unanimité pour l'adoption du procès-verbal.

3 - Installation de Pascale STEINMANN

Le maire souhaite la bienvenue à Pascale au sein du conseil.

4 – Délibération pour l'annulation d'une facture cantine

Le centre départemental de la solidarité de Saint Genis Pouilly demande à la commune d'effacer une dette de cantine à hauteur de 129,6 €. L'enfant est actuellement en CM2 et entre au collège à la prochaine rentrée.

La personne est dans l'incapacité d'honorer le règlement de cette facture.

Il est demandé au conseil municipal d'annuler la facture et d'autoriser le maire à signer tout document afférent à cette demande d'annulation.

Délibération : vote pour à l'unanimité

5 - Délibération pour l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle

Le propriétaire de la parcelle AE n°385 a déposé une demande de division parcellaire en vue de construire, acceptée en date du 15/07/2021.

La limite Nord-Ouest jouxte la voie communale sise Chemin de la Viette.

Considérant les projets de développement sur le secteur, il est nécessaire de prévoir l'élargissement de la voirie afin d'assurer la sécurité de la circulation. A cet effet, un emplacement réservé n° ver8 est matérialisé au plan de zonage du PLUiH pour un aménagement de voirie.

Etant donné le projet de division parcellaire pour vente de Monsieur NORTON, il est proposé d'acquérir une bande de terrain d'environ 138 m², telle que définie par le plan annexé.

La délibération doit être prise à nouveau car il n'était pas indiqué sur la précédente que l'acquisition se faisait à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil :

D'ANNULER la délibération n°D202205025 du 09 mai 2022 ;

D'APPROUVER le projet d'acquisition d'une bande de terrain d'environ 138 m² sur la parcelle AE n°385, le long du Chemin de la Viette, ladite parcelle appartenant à Monsieur NORTON à titre gratuit ;

D'AUTORISER le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition à titre gratuit et à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle (notaire, géomètre...) ;

DE DIRE que les frais de l'acte de cession sont pris en charge par la commune.

Délibération : vote pour à l'unanimité

6 – Délibération pour la signature de la charte label équitable avec la CAF

La CAF propose un nouveau partenariat avec la commune par l'intermédiaire d'une charte label loisirs équitable.

Voici le préambule de la charte :

Dans le cadre du temps libre des enfants, l'aide à l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous constitue un objectif de la branche Famille. Le premier enjeu est de soutenir toutes les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle, en proposant à leurs enfants une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement, sur l'ensemble des temps libres en dehors de l'école. Le second enjeu est de permettre à tous les enfants d'avoir accès à des offres d'activités diversifiées (culturelles, sportives, scientifiques...) avec une attention particulière portée aux enfants les plus défavorisés, et à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

En 2019, à cet égard, le Conseil d'administration de la Caf de l'Ain a souhaité la mise en place d'un label « Loisirs équitables » valorisant les structures qui s'engagent aux côtés de la Caf, dans la prise en compte des spécificités des familles, de leur territoire. Dans ce cadre, les Alsh, espaces de vie collective privilégiés où se jouent très tôt des expériences du « vivre ensemble », mettent en œuvre les moyens d'atteindre les conditions réelles d'une mixité sociale.

Cette charte est établie pour toute l'année 2022 et permet de recevoir des subsides supplémentaires de la part de la CAF.

Le conseil autorise à signer tout document afférent à cette charte.

Délibération : vote pour à l'unanimité

7 - Modification d'une garantie d'emprunt accordée à la SEMCODA dans le cadre de la réhabilitation de 103 logements situés à l'Europe, aux Genévriers.

L'assemblée délibérante de la commune de Versonnex accorde sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 238 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°135910 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme de 990 400 €.

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

1. Ligne du Prêt 1 : PAM

- **Montant : 620 000 €**
- **Durée de la phase de préfinancement : 15 mois maximum**
- **Durée de la phase d'amortissement : 25 ans**
- **Périodicité des échéances : annuelle**
- **Index : Livret A**

- **Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,53%,**
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%,
- **Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés :** si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés.
- **Modalité de révision : double révisabilité limitée (DL)**
- **Taux de progressivité des échéances : 0%.**

2. Ligne du Prêt 2 : PAM taux fixe

- **Montant : 618 000 €**
- **Durée de la phase de préfinancement : 15 mois,**
- **Durée de la phase d'amortissement : 25 ans**
- **Périodicité des échéances : annuelle**
- **Index : Taux fixe,**
- **Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,76%**
- **Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés :** si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés,
- **Taux de progressivité des échéances : 0%**

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer les documents relatifs à cette garantie d'emprunt.

Délibération : vote pour à l'unanimité

8 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 28 février 2022

Le maire informe qu'il a signé deux décisions :

- Décision n°2022 / 004 concernant le marché Aménagement Modes Doux et structurants pour une cohabitation facilitée et sécurisée Route de Collex-Bossy, lot 1. Avenant n°2
- Décision n°2022 / 005 concernant le marché Aménagement Modes Doux et structurants pour une cohabitation facilitée et sécurisée Route de Collex-Bossy, lot 2. Avenant n°2

Le maire propose de procéder à une inauguration à la rentrée, reste à fixer la date.

Une question est posée concernant la négociation avec Monsieur MILLET. Monsieur MILLET a indiqué qu'il ne pouvait plus aller sur son terrain. La commune a répondu qu'il devait se renseigner directement auprès de Monsieur MAGNIN.

9 – Informations communautaires

Commission GVD : présentation du rapport d'activité 2021.

10 – Commissions communales

CCAS : tous en vacances

Commission environnement : Marché

Un questionnaire a été distribué mais impossible de voir les résultats. Les gens sont contents. Les commerçants sont ravis. Le producteur de viande donne une super ambiance. C'est très varié.

Ce sont essentiellement des personnes de Versonnex qui viennent. L'objectif est de faire plus connaître le marché.

Il faut faire une meilleure signalisation aux entrées de la ville.

Deux jeunes boulangers souhaitent rejoindre le marché.

La plupart des commerçants seront là cet été.

Organisations prévues :

- Foire aux graines le 24 septembre
- Le 25 septembre : matinée nature et dans la foulée pose de nichoirs
- En décembre : plant de haies
- ATHENA : 22 ou 23 octobre une conférence sur l'alimentaire
- Conférence sur le zéro déchet

Projet d'une unité de méthanisation : une visite est prévue jeudi 7 juillet à Aoste. Le projet suit son cours.

Bibliothèque : Les lego vont se faire.

Question pour la commission urbanisme :

Deux promoteurs veulent acheter deux maisons et faire un immeuble. La commune est d'accord s'ils prévoient un local assez grand pour une pharmacie. Mariana a demandé à l'ADS de venir pour une réunion concernant le PLUiH. Il faut prévoir une date pour cette réunion d'ici la fin de la semaine prochaine. Quels commerces on veut sur l'emplacement ? Il faut demander à l'agglo ce qu'elle en pense. Il faut discuter avec l'agglo avant de voir les promoteurs. Rendez-vous lundi matin le 11/07 à 9 heures.

Visite à la maison de Luceney :

Cela a permis de voir l'aspect gestion. Le projet ressemble à ce que la commune souhaite mettre en place. Mode de gestion qui fonctionne avec une maîtresse de maison. On attend les coûts de ce que cela représente pour les résidents, les profils des résidents ... Cela est bien organisé.

Commission scolaire :

Un vrai sujet avec les impayés de la cantine et du périscolaire. La commission trouve anormale la gestion du recouvrement. On doit trouver une solution de paiement plus claire pour les personnes.

11 – Informations diverses

Le maire adresse au conseil municipal de Sauverny ses condoléances pour le décès de Marie-Noëlle BIDON, adjointe en charge du CCAS. Ses obsèques ont eu lieu jeudi 30 juin.

Lundi 11 juillet à 14 heures, madame la Vice-présidente déléguée à la santé de l'AURA vient visiter la maison de santé. Un mail va partir à l'ensemble du conseil concernant cette visite.

Jean-Laurent aimerait mettre en place une ressourcerie pour les matériaux, une matériauthèque. Proposition de faire un atelier participatif de démontage de la grange.

Piste cyclable : Daniel pose une question. Il a été évoqué de faire une étude pour la sécurisation et la passation de la piste cyclable. L'idée est de pouvoir traverser en vélo de manière plus sécuritaire. Beaucoup de scooters et de voitures passent sur cette piste. Il propose également de mettre des plots pour la piste empêchant les scooters et les voitures de passer sur la piste.

Sauverny demande si les deux communes veulent refaire le buffet canadien le 14 juillet. C'est en réflexion.

Conseil d'école maternelle : 71 enfants inscrits pour l'année prochaine. Ils ne savent pas qui va remplacer l'enseignante qui fait les temps partiels. Il a été demandé une 4^{ème} ATSEM. Mais pas pour l'instant. Il leur a été demandé de travailler sur le PEDT. Il a été demandé de nouveaux tricycles et vélos pour les enfants.

Le Versoléo a bien marché.

Le voyage des anciens s'est très bien passé. Tout le monde avait l'air content.

Le prochain conseil aura lieu le 5 septembre 2022 à 20h30.

Séance levée à 22 h 00

Fait à Versonnex, le 5 juillet 2022

Le maire,
Jacques DUBOUT

Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 septembre 2022